

Soirée d'information et d'échange sur les services des déchèteries

Mardi 18 février 2025



Pays de **Blain**
communauté

Ordre du jour

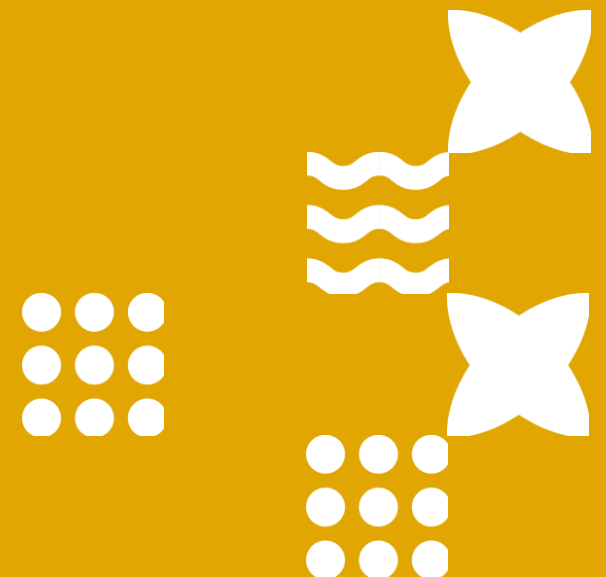


Pays de **Blain**
communauté

Ordre du jour

- Présentation des résultats du questionnaire et échanges
- Rappel du fonctionnement actuel des déchèteries
- Présentation de la future déchèterie
- Zoom sur la Responsabilité élargie du producteur aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (REP PMCB)

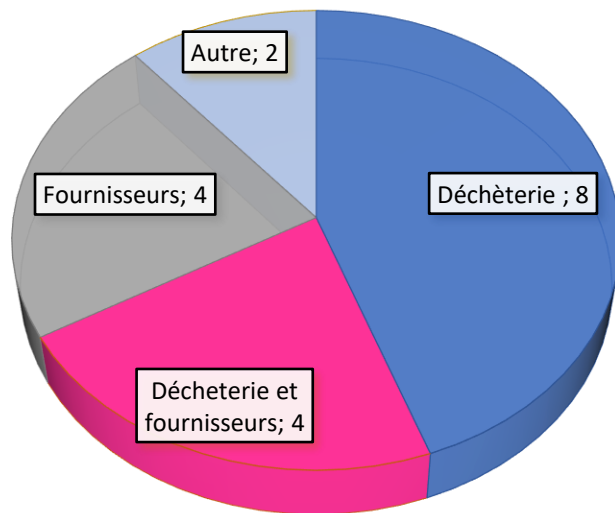
Présentation des résultats du questionnaire et échanges



Présentation des résultats du questionnaire et échanges

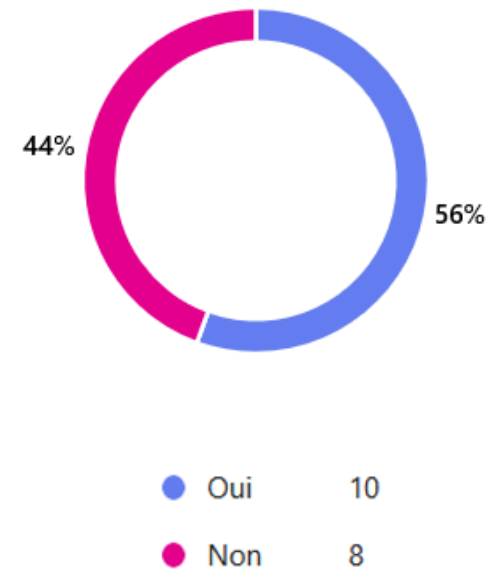
- Invitation par mail et diffusion sur réseaux sociaux à l'ensemble des entreprises du territoire.
- **18 réponses au questionnaire (17 entreprises)**

Gestion des déchets professionnels



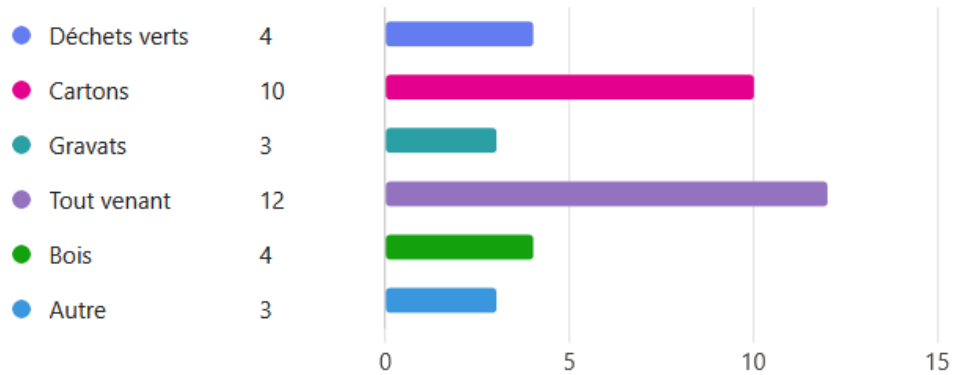
72 % des répondants ont déclaré avoir recours aux services des déchèteries

Connaissance des filières REP

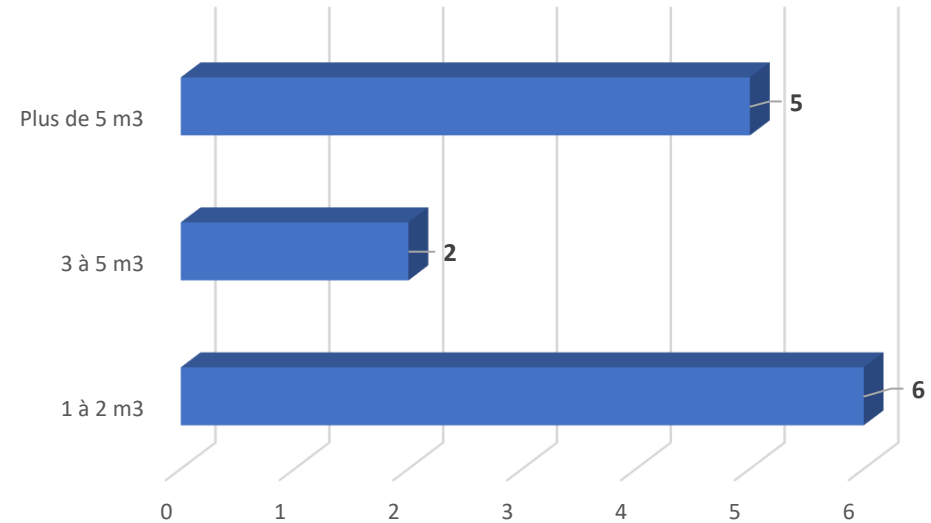


Présentation des résultats du questionnaire et échanges

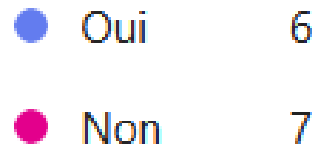
Type de déchets déposés



Le volume



Satisfaction des horaires d'ouverture



Présentation des résultats du questionnaire et échanges

Les horaires d'ouverture, les suggestions :

- Suppression des horaires d'été
- Ouverture quotidienne (du lundi au samedi)
- Réouverture de la déchèterie de Bouvron
- Amplitude horaire plus large

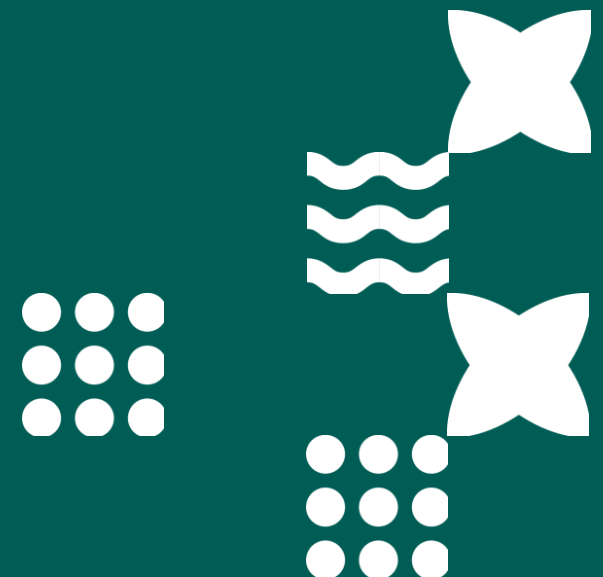
Mutualisation des déchets

- 8 répondants ont indiqué qu'ils réfléchissent à mutualiser la gestion de leurs déchets

Les remarques :

- Nécessité de clarifier le droit d'accès à la déchèterie
- Déchèterie pour les professionnels de Pays de Blain Communauté
- Contrôle plus strict et sécurisation d'accès
- Gros volume acceptable, par exemple déchets, cartons,...

Rappel du fonctionnement actuel des déchèteries



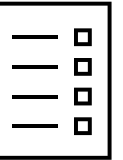
Le rôle d'une déchèterie

Les déchèteries de la Communauté de Communes sont conçues pour le dépôt **sélectif** :

- des déchets **des particuliers habitant le territoire de Pays de Blain Communauté,**
- mais également pour accueillir, **dans des proportions limitées,** et dans les conditions détaillées à l'article 3, les déchets des professionnels (artisans, commerçants, PME et PMI) du territoire.

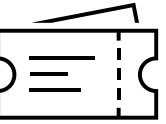


La mise en place de ces déchèteries répond aux objectifs suivants :



- Réduire les flux de déchets destinés à l'enfouissement,
- Permettre aux particuliers, et dans une certaine mesure aux professionnels, d'évacuer leurs déchets dans des conditions conformes à la réglementation,
- Limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de Pays de Blain Communauté,
- Économiser les matières premières par un recyclage maximal,
- Protéger l'environnement par la récupération de certains produits dangereux : DMS, huiles de vidange, produits toxiques, etc.

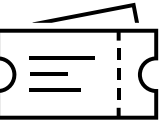




Les conditions d'accès :

- Sont considérés comme professionnels : les artisans, les commerçants, les industriels, les professions libérales, les agriculteurs et les entreprises de services.
- L'accès aux déchèteries intercommunales **est exclusivement réservé aux professionnels établis sur une des 4 communes de PBC** afin de leur permettre de pouvoir évacuer dans de bonnes conditions les déchets issus de leurs activités professionnelles.

Les conditions d'accès :



- L'accès est limité **aux véhicules de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes, équipés d'une vignette d'accès délivrée par la collectivité.**

Seuls les véhicules présentant cet autocollant d'accès seront autorisés à pénétrer sur le site de la déchèterie.

- Dans ces mêmes conditions, le droit d'accès aux déchèteries intercommunales est également délivré :
 - Aux entreprises dont le siège n'est pas situé sur le territoire de PBC mais **qui peuvent justifier, par tout moyen à leur convenance, de travaux réalisés pour le compte d'un particulier résidant sur 1 des 4 communes** de la collectivité (ex : présentation d'un devis indiquant l'adresse des travaux et signé par la personne chez laquelle ils sont effectués ; attestation datée et signée de la personne chez laquelle des travaux sont effectués par l'artisan ; vérification téléphonique par le gardien de déchèterie auprès du client),
 - **Aux salariés détenteurs de chèques emploi service qui viennent déposer des déchets pour le compte de personnes résidant sur le territoire de PBC**



La redevance

- Pour tous leurs dépôts, les professionnels sont assujettis à une « redevance-déchèterie » dont le tarif par type de matériaux est fixé par le conseil communautaire.
- **La facturation est établie en fonction du bon délivré par le gardien et contresigné sur place par le représentant de l'entreprise.**
- Aucun paiement n'est prévu, ni autorisé sur le site.



	TARIFS 2025
CARTONS	11,00 € / m ³
FERRAILLE	11,00 € / m ³
ENCOMBRANTS	44,00 € / m ³
GRAVATS	55,00 € / m ³
BOIS	11,00 € / m ³
DECHETS VERTS	16,50 € / m ³
DMS	Interdit
FIBRO-CIMENT	Interdit

Les produits

ACCEPTÉS :

- Déchets verts
- Encombrants (Tout Venant)
- Ferrailles
- Cartons
- Verres ménagers
- Bois
- Déchets inertes

Les déchets issus d'une activité professionnelle ne seront acceptés que dans la limite des capacités d'accueil du site. Des quantités trop importantes pourront être refusées et redirigées vers des filières plus adaptées.

REFUSÉS :

- Ordures ménagères,
- Déchets radioactifs de toute nature,
- Déchets explosifs (fusées, cartouches),
- Déchets ménagers spéciaux (D.M.S) des entreprises,
- Fibro-ciment
- Déchets liés à l'assainissement des eaux usées,
- Déchets hospitaliers et médicaux,
- Cadavres d'animaux,
- Bâches agricoles,
- Pneumatiques,
- Déchets non identifiés
- DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)



Les conditions d'accès

Du 1er septembre au 31 mai :

Déchèterie de BLAIN

Zone d'Activités des Blûchets Rue Thomas Edison 44130 BLAIN

- Lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
- Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Ouverture le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 pendant la durée de la fermeture de la déchèterie de BOUVRON

Déchèterie de BOUVRON (FERMETURE TEMPORAIRE)

Lieu-dit « La Gare » Route de Guenrouët 44130 BOUVRON

- Mardi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Du 1er juin au 31 août :

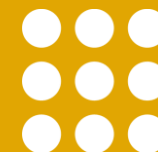
Déchèterie de BLAIN

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 14h30

Déchèterie de BOUVRON (sous réserve)

- Mardi et samedi de 8h à 14h30

Présentation de la future déchèterie



La future déchèterie

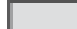

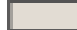

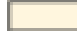





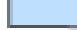








Vers une **déchèterie nouvelle génération** pour répondre à plusieurs enjeux :

- Faire face à l'augmentation du besoin et aux nouvelles exigences en matière de valorisation;
- Assurer aux usagers un accueil et des conditions de sécurité satisfaisantes;
- Assurer aux agents des conditions de travail conforme à la réglementation.



Légende

- | | |
|---|--|
|  Enrobés |  Mur de soutènement |
|  Béton |  Barrière |
|  Chemie pavé |  Borne |
|  Bâtiment |  Portail coulissant |
|  Espaces verts |  Clôture bardage métallique |
|  Bassin de régulation |  Clôture treillis soudé |
|  Grilles et regards EP |  Mur façade portail |
|  Mât d'éclairage |  Bordure T2 haute |
| |  Portail 2 vantaux |

Localisation : Rue des Frères Lumière, ZA Les Blûchets à Blain.

Surface : parcelle d'environ 11 000 m2

Descriptif : Plus modulable, elle permettra de répondre aux évolutions des filières de tri. Elle sera « à plat », en présence de mini quais ainsi que des compacteurs, qui vont permettre d'optimiser le remplissage.

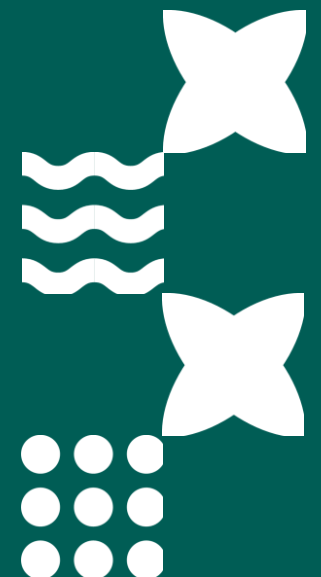


Les modalités d'accès

A l'ouverture du nouveau site, un **système d'accès réglementé** sera mis en place pour :

- améliorer la fluidité dans l'enceinte;
- sécuriser les dépôts;
- réguler le nombre de véhicules présents simultanément dans l'enceinte.

ZOOM sur la Responsabilité Elargie du Producteur aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB)



LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR SUR LES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT



LA REP PRODUITS MATÉRIaux DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT (PMCB)



Vidéo de présentation de la REP Bâtiment - CAPEB

LA REP PRODUITS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT (PMCB)

- Une REP pour les produits et matériaux de la construction (bâtiment) voulue par la loi AGEC (fév. 2020)
- Depuis le 1er mai 2023, les produits et matériaux visés par la REP supportent le montant de l'écocontribution
- Périmètres / flux ciblé

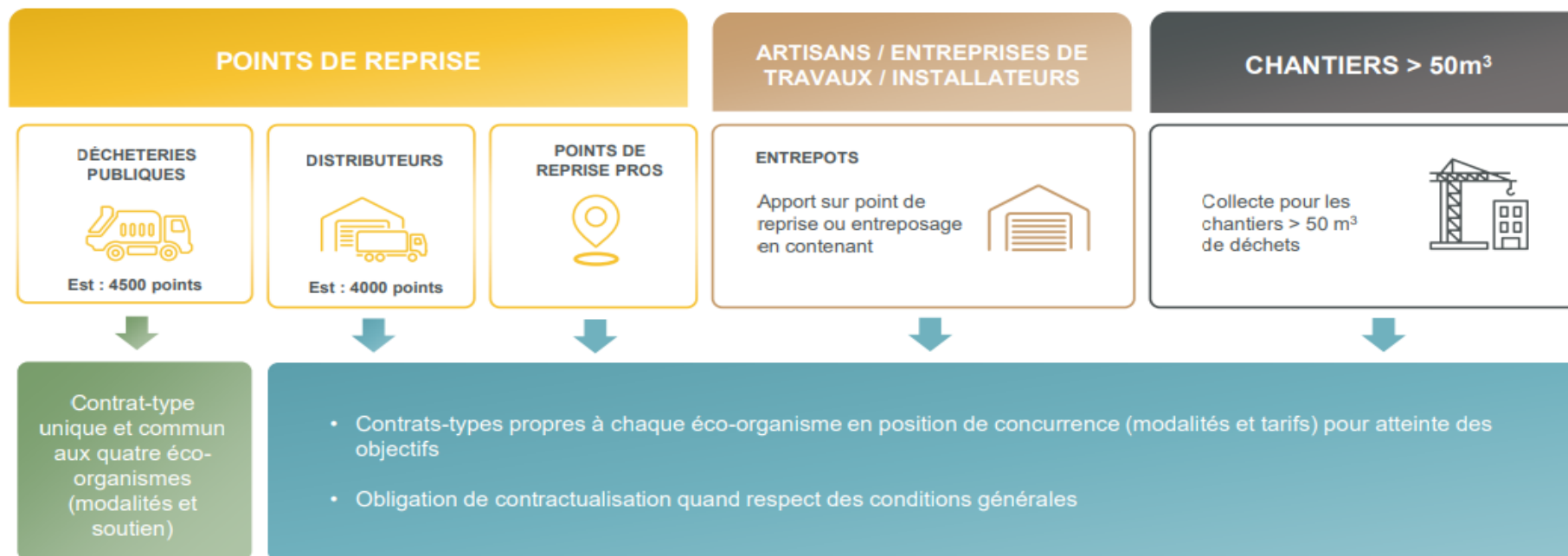


Non existant = nouvelles consignes, nouveaux contenants et tri parfois plus spécifiques

PRÉSENTATION REP PMCB / LOI AGECE

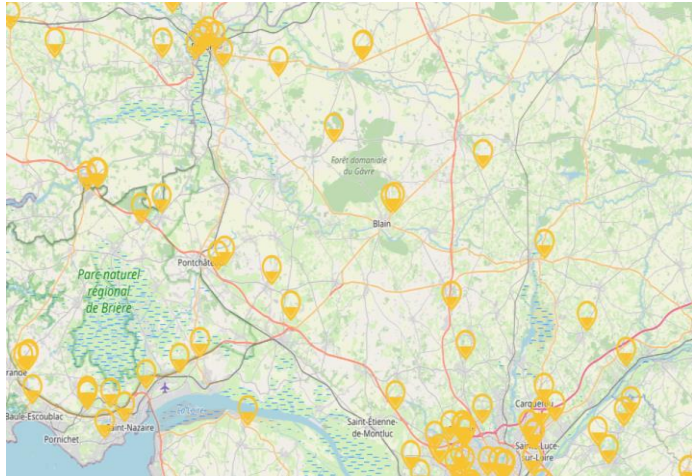
FOCUS


MODALITÉS DE COLLECTE – LIEUX DE LA REPRISE SANS FRAIS




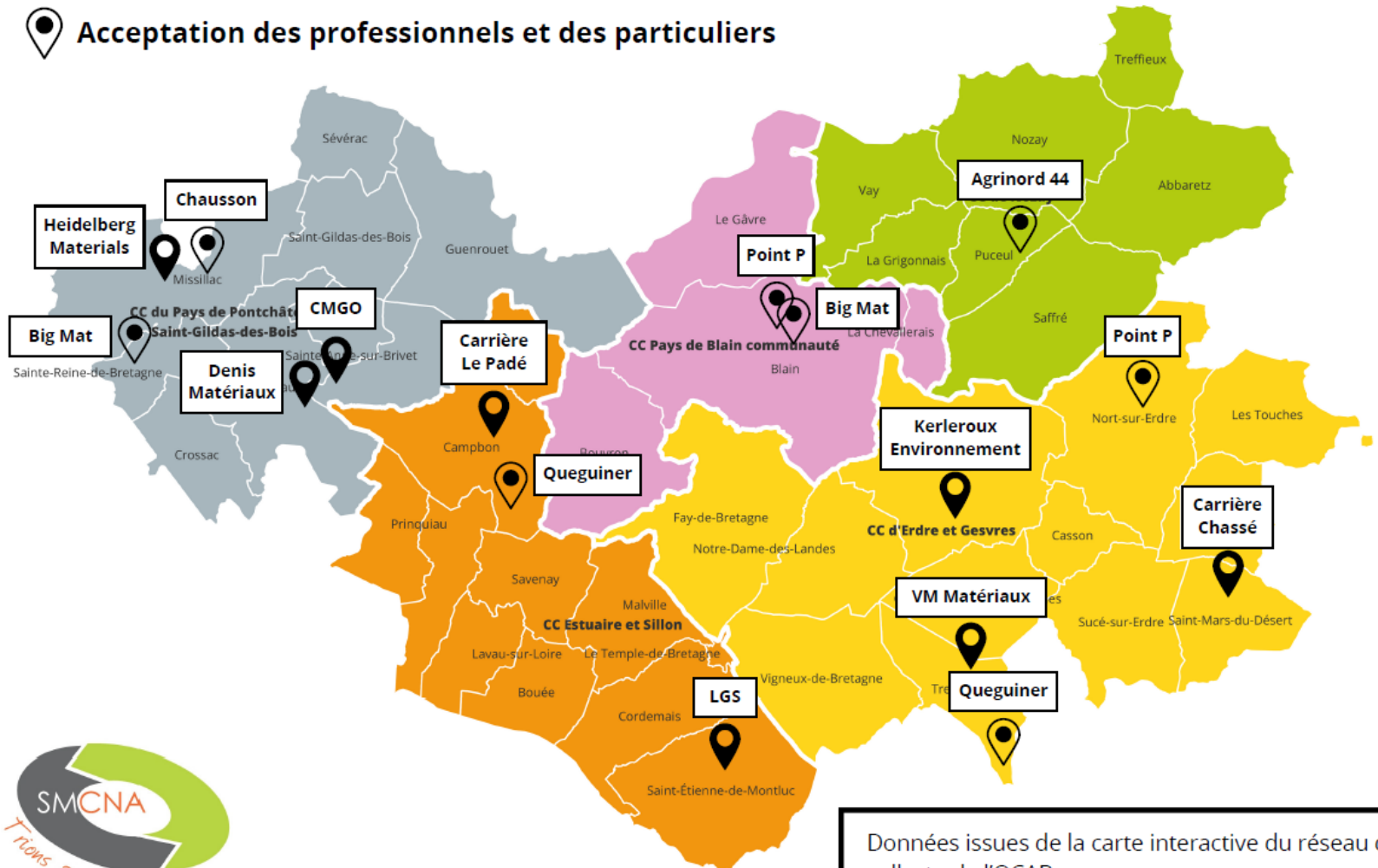
- ⇒ Une reprise sans frais déclenchée par un geste de tri (un flux tout-venant ne sera jamais repris sans frais)
- ⇒ Un geste de tri commun et harmonisé (au travers de standards de matériaux)
- ⇒ Un réseau de proximité : les points du maillage territorial (10 / 20 km)

OCAB : COMMUNICATION SUR LES POINTS DE MAILLAGE EXISTANTS



 Acceptation des professionnels

 Acceptation des professionnels et des particuliers



- Carte Interactive OCA-B : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>



Données issues de la carte interactive du réseau des points de collecte de l'OCAB
Détails des conditions d'acceptations sur le site internet
<https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>

LES POINTS DE MAILLAGE EXISTANTS SUR LE SMCNA

Commune	Nom	Accès	Mélanges d'inertes	Béton	Bois	Métal	Plâtre	Plastique	Huisseries	Laine de verre	Laine de roche	conditions accès
Blain	Point P	Professionnels										Fourgonnette PTAC 2T
		Particuliers	x	x	x	x	x	x	x	x		
Blain	BigMat 44	Professionnels										
		Particuliers	x		x	x	x	x	x			

- Carte Interactive OCA-B : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>

STRATEGIE DU SMCNA DANS LE DEPLOIEMENT DE LA REP PMCB – HORS DÉCHETTERIE

Rencontre des différents points de reprise

Communication auprès des professionnels et usagers
d'orienter leurs déchets vers les points de reprise

Supprimer l'engorgement en déchèterie

Ne plus proposer un service déjà financé par l'éco-
contribution sur les matériaux

LE TRI 5 FLUX POUR LES PROFESSIONNELS

Le tri 5 flux pour les professionnels



Verre



Métal



Papier/Carton



Plastique



Bois

Depuis juillet 2016, les entreprises ont l'obligation de trier 5 types de déchets : papier / carton, métal, plastique, verre et bois. C'est le tri 5 flux. En complément, les entreprises de construction et démolition ont pour obligation de trier à la source depuis le 19 juillet 2021, le plâtre et la fraction minérale : c'est le tri 7 flux !

LE TRI 7 FLUX

Qui est concerné par cette obligation des 7 flux ?

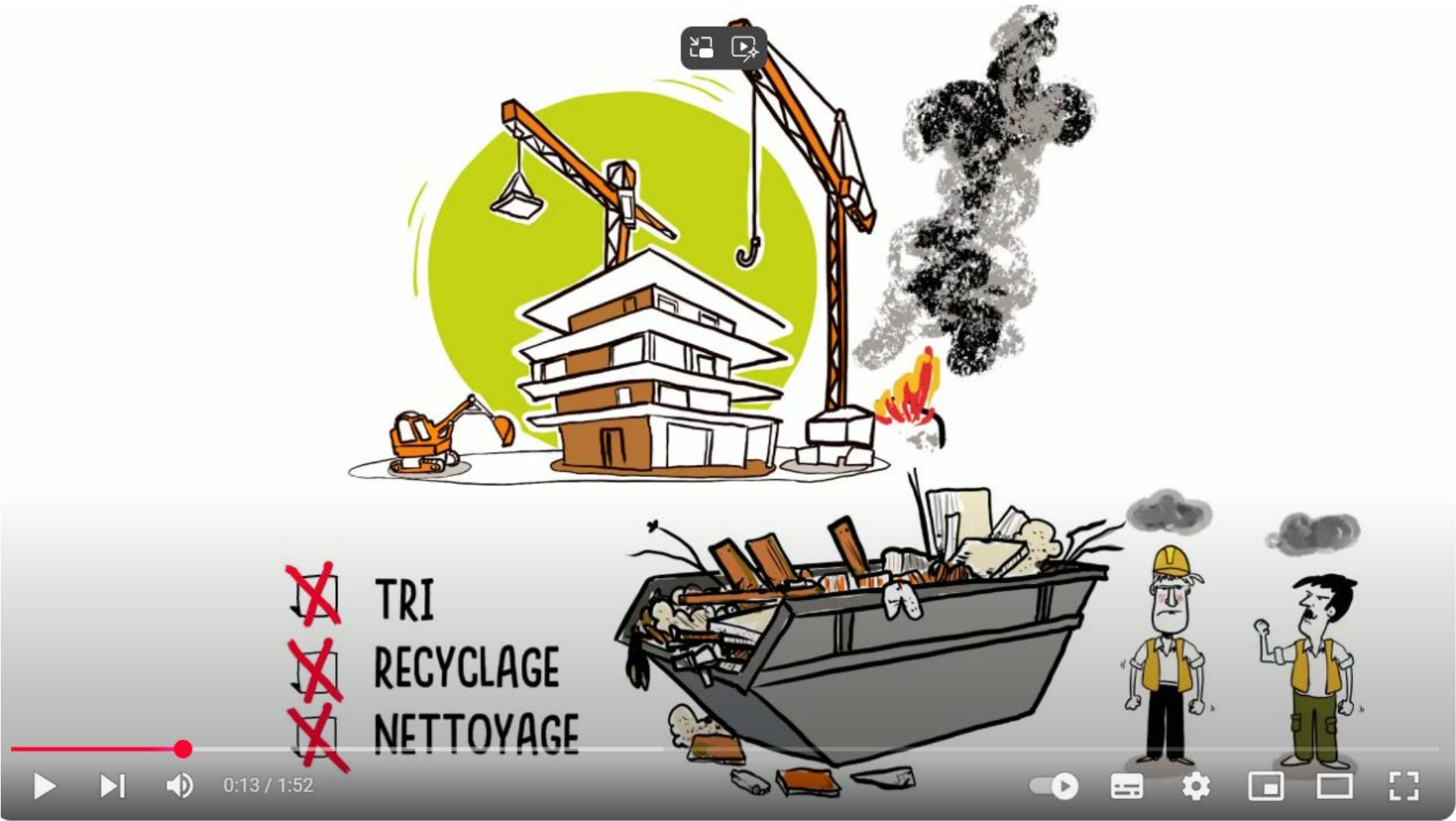
Tous les producteurs et détenteurs de déchets, produisant **plus de 1 100 litres** de déchets (tout confondu) **par semaine**.

Entreprises / Commerces / Artisans / Collectivités / Administrations / Associations.

À partir du 1 janvier 2025, les déchets de textile sont aussi concernés par cette obligation de tri à la source et collecte séparée, passant ainsi à une obligation de tri de 8 flux de déchets pour les professionnels.



REP PMCB



- TRI
- RECYCLAGE
- NETTOYAGE



Blain - Bouvron - La Chevallerais - Le Gâvre
Pays de Blain Communauté
1, avenue de la Gare - BP 29 - 44130 Blain

02 40 79 09 92
accueil@paysdeblain.fr
www.pays-de-blain.com

